

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

21 NOVEMBRE 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un novembre à vingt heures dix, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents :** CREBESSEGUES Étienne — DEFIVE Christiane — FRANCHELIN Jean-Claude — JACQUIER Habiba — JULIEN Virginie — MILLET Benoit — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

**Absent(s) excusé(s) :** BERTHELOT Elodie — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves.

**Absent(s) :** FLAMANT Patrick

**Procurat(s) :** 3 (BERTHELOT Elodie à TAVERNESE ROCHE Stéphanie — PARISSSE Thomas à MILLET Benoit — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre).

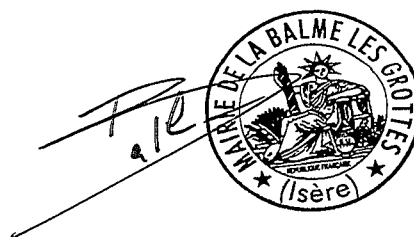
**Secrétaire de séance :** TORRES Gaëlle

**Date de convocation :** 15 novembre 2019

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 27 novembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 27 novembre 2019  
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



## DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

Jean-Pierre BERTHELOT, le Maire, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 08 octobre 2019.

Approbation : 9 + 3

### I – GROTTES – BOUTIQUE 2020 – PRIX DE VENTE

Alicia LE GAL-GILBERT, responsable des Grottes de La Balme, présente les nouveaux produits qui intégreront la collection de la Boutique des Grottes ainsi que les prix de vente qui seront pratiqués pendant la saison 2020.

<b>Article</b>	<b>Prix de vente (TTC)</b>
Magnets	4,00 €
Gobelets en plastique	2,50 €
Stylo bille plastique (plusieurs versions)	3,00 €
Crayon de papier	1,50 €
Stylo bille bois	6,00 €
Stylo slimine	15,00 €
Stylo stylet slimine	18,00 €
Stylo plume	35,00 €
Boîte crayons de couleurs	3,50 €
Bracelet cœur	4,00 €
Bracelet animaux (plusieurs versions)	6,00 €
Bracelet pierre PM (plusieurs versions)	6,00 €
Bracelet pierre GM (plusieurs versions)	9,00 €
Pendentif chauve-souris métal	4,00 €
Pendentif pierre (plusieurs versions)	6,00 €
Jeu de 7 familles (plusieurs versions)	6,00 €
Mug orange	7,00 €
Mug blanc	6,00 €
Dé de collection	5,00 €
Porte-clé breloques	3,50 €
Porte-clé bois et métal	5,00 €
Porte-clé 3D	10,00 €
Lot pochette fossiles	4,50 €
Boîte ammonite loupe	3,50 €
Kit d'exploration (plusieurs versions)	9,90 €
Animaux plastique (plusieurs versions)	4,00 €
Œufs à éclore (plusieurs versions)	4,00 €
Peluche PM (plusieurs versions)	9,90 €
Peluche MM (plusieurs versions)	12,90 €
Peluche GM (plusieurs versions)	25,00 €
Peluche chauve-souris	6,90 €
Peluche « petit cochon »	7,00 €
Peluche Balmy	9,90 €
Sujet chouette en poils	5,50 €
Chauve-souris sur socle en verre	20,00 €
Ecureuil en verre	20,00 €
Araignée en verre	15,00 €

<b>Article</b>	<b>Prix de vente (TTC)</b>
Grenouille en verre	15,00 €
Champignon PM en verre	15,00 €
Champignon GM en verre	25,00 €
Hérisson en verre	15,00 €
Tortue en verre	15,00 €
Escargot en verre	15,00 €
Chouette en verre (plusieurs versions)	15,00 €
Broche en verre	10,00 €
3 champignons sur socle en verre	50,00 €
Balmy en verre	20,00 €
Tee-shirt enfant blanc, gris et orange	10,00 €
Tee-shirt enfant noir	12,00 €
Tee-shirt adulte blanc, gris et orange	12,00 €
Tee-shirt adulte noir	14,00 €
Sac maxi (plusieurs versions)	9,90 €
<b>Article</b>	<b>Prix de vente (TTC)</b>
Pierre roulée vrac	1,00 €
Boîte 12 minéraux	6,00 €
Livre contes	14,00 €
Livre enfant grottes	5,90 €
Livre adulte grottes	9,90 €
Miniguide (plusieurs version)	2,00 €
Médaille (plusieurs versions)	2,00 €
Carte postale (plusieurs versions)	1,00 €
Bougie (plusieurs versions)	7,90 €
Mini-lampe LED	3,00 €
Plaque métal	8,00 €
Planche 3 autocollants grottes	2,60 €
Sticker chauve-souris	2,00 €
Sticker rond	1,00 €
Sucrier PM	10,00 €
Sucrier GM	13,00 €
Pichet	16,00 €
Boîte bijoux	8,00 €
Bol	9,00 €
Tasse à café + sous-tasse	13,00 €
Chope PM	8,00 €
Chope GM	12,50 €

Après concertation, le Conseil Municipal valide les articles en vente et les prix de vente pour la saison 2020.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **II – PROJECTION PEIN AIR – ETE 2020**

Au vu du succès de la représentation de juillet dernier, Etienne Crébessègues, Adjoint en charge de la communication propose à l'assemblée de délibérer sur l'organisation d'une nouvelle séance de cinéma en plein air le 27 juin 2020.

Il présente un devis de Ciné'toiles pour un montant HT de de 3 980€ (4 201,15€ TTC) en précisant qu'en 2019 la séance est revenue à 4 185,33€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la Société Cinétoiles pour un montant HT de 3 965,00€ HT (4 185,33€ TTC) pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III – EMPLACEMENT RESERVE N°3 – AB 176 – AB 111 – AB 118**

A l'occasion de la modification du PLU, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la modification de l'emplacement réservé n°3.

Actuellement cet emplacement comprend les parcelles n°111, 118 et 176 de la section AB. L'emplacement réservé prévoit « l'aménagement d'une voie piétonne et d'équipements liés au fonctionnement des Grottes ». La maîtrise foncière de la parcelle 176 n'apparaissant pas opportune au développement du service grottes, il est proposé de la retirer de l'emplacement réservé en question. Les parcelles AB 111 et AB 118 seront maintenues dans ce dispositif afin de conserver la possibilité de créer une liaison piétonne entre la place de la mairie et la cour arrière des bureaux des grottes.

Après concertation le conseil municipal décide retirer la parcelle AB 176 de l'emplacement réservé n°3 mais le maintient pour les parcelles AB 111 et AB 118.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **IV – DECLARATION DE PROJET**

#### **HONORAIRES COMMISSAIRE ENQUETEUR DECLARATION DE PROJET**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête concernant la Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU dans le cadre de l'extension du camping « Domaine Beauséjour » est terminée. Celle-ci a été dirigée par un commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Marc PONCET. Le montant de ses honoraires s'élève à 2 504,91€ €.

Stéphanie TAVERNESE ROCHE quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Le conseil Municipal accepte le montant pour cette mission.

**Pour : 9+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **V - BAUX RURAUX**

Yves PELERIN, conseiller délégué informe le conseil municipal d'une variation de l'indice des Baux ruraux de l'Isère.

Selon l'arrêté Préfectoral N° 38-2019-09-27-005, une variation de l'indice est constatée de +1.66 % applicable à partir du 1er octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020.

Le prix fixé à l'hectare pour les loyers annuels des terrains communaux sera de 44.08 € euros.

Après délibération, le conseil municipal approuve et décide d'appliquer le nouveau tarif aux bailleurs suivants :

DUMAS Laurent	Parcelle C94	1 Ha 91	84.19 €
SCEA de la Brosse	Parcelle G38	1 Ha	44.08 €
EARL de Marignieu	Parcelle G38-G54	1 Ha 70	74.94 €
	Parcelle G27	0 Ha 8941	39.41€

Soit un montant total de 242.62 €. La présente somme sera inscrite au chapitre 70.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VI - CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL NEOCIM (CIMETIERE)**

Dans le cadre de la gestion du cimetière, le Maire rappelle que le logiciel Néocim est régi par un contrat de maintenance entre la société du même nom et la commune.

La maintenance se chiffre à 180,00€ H.T. (216,00€ TTC). Le prix est ferme pour la durée du contrat.

Le Maire présente un contrat de maintenance à l'assemblée et précise que la durée de ce contrat est de 5 années soit du 01/01/2020 au 31/12/2024. La commune aura la possibilité de rompre le contrat chaque 31 décembre.

Après délibération, le Conseil municipal valide le contrat de maintenance émanant de la Société Néocim dans les conditions précitées.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VII - CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE ULIS**

Stéphanie TAVERNESE ROCHE rappelle à l'assemblée qu'un élève Balmolan est inscrit en classe ULIS à Montalieu Vercieu. Il avait été convenu précédemment que les communes impactées par cette classe participeraient aux frais de fonctionnement.

Comme chaque année, elle présente à l'assemblée une convention de participation financière émanant de la commune de Montalieu Vercieu. Elle précise que la participation de la commune pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 509.19€ (contre 501.98€ pour l'année scolaire 2017/2018). Ce n'est pas une subvention mais une participation financière.

Après concertation, le Conseil municipal autorise Jean-Pierre Berthelot, le Maire à signer la convention de participation financière pour l'année scolaire 2017/2018.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VIII -PROJET ENIR**

Dans le cadre du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) phase 2, Stéphanie TAVERNESE ROCHE précise que l'ambition de ce projet, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire l'acquisition de matériel numérique afin de soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives.

La commission école ayant travaillé sur le dossier et après étude de plusieurs devis, il a été retenu celui de :

la Société Micronov pour un montant HT de 13 595,08 € (16 314,10 € TTC).

Nous vous rappelons qu'une subvention d'un montant HT de 50% est octroyée par l'Académie.

Benoit MILLET quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Après concertation, le Conseil Municipal valide pas le devis de la Société Micronov.

**Pour : 9+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **IX - PERSONNEL COMMUNAL**

Benoit MILLET présente au Conseil municipal un projet de création de poste au sein des services techniques. En effet, l'activité reste soutenue tout au long de l'année, nécessitant de renforcer l'équipe actuellement composée de deux agents.

Selon une première estimation du travail, il est proposé de créer un poste à temps non complet de 29/35ème soit environ 10 mois à temps complet, le tout lissé sur l'année.

Après délibération, le Conseil municipal valide la création du poste d'agent des services techniques dans les conditions ci-dessus énumérées.

**Pour : 9+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## X - ADRESSAGE

Stéphanie TAVERNESE-ROCHE présente au Conseil Municipal le projet adressage

Pour rappel, nous avons missionné une commission adressage nécessaire à la réalisation des dénominations et numérotations des habitations de la commune en vue de l'installation de la fibre, de l'accessibilité des secours et les livraisons.

Pour information certaines dénominations ne sont plus acceptées : « lotissement, résidence, ... ».

La proposition des nouvelles dénominations a été étudiée en commission et choisie en fonction de l'histoire et du territoire de la Balme les Grottes.

### VILLAGE

Route de Crémieu M
Rue des Grottes - idem
Rue Noire - idem
Chemin de la Vie de St Pierre - idem
Chemin du Lavoir - idem
Chemin du Ruisseau - idem
Impasse Louis Mandrin - idem
Place du Colonel Piton - idem
rue de la Courbadière M
impasse des Légionnaires - N
Place du 19 mars 1962 - idem
Montée de l'Eglise - idem
impasse de la Serve N
Rue des Mûriers - idem
rue de la Soie N
rue de l'Ancienne Ecole M
Impasse du Preillon - idem
rue du Parc N
impasse des Tilleuls N
impasse des Chênes N
impasse des Accacias N
impasse des Erables N
impasse des Platanes N
Route du Dauphiné M
Chemin du Sablon -idem
Route de Travers M
Route de Port Michaud -idem
Chemin de Salette -idem
Rue Domaine Grand Champ N
rue de Monlieux N
impasse de la Garenne N
chemin des Chaumes M
rue des Ecureuils N
Impasse du Puits - idem
rue des Pierres Blanches N
rue des Hirondelles N
Rue des Martinets

**TRAVERS**

Chemin de L'Aye - idem
Chemin de Montaplan - idem
chemin du Four Banal N
chemin de Bénétan N

**LA BROSSE**

Chemin de la Fontaine - idem
Chemin de Beauchêne - idem
Chemin du Port - idem
chemin du Marais M
chemin du Domaine Beauséjour N

**CACHENUIT**

impasse de Cachenuit N
------------------------

**PERTEMPS**

chemin de Pertemps N
----------------------

**AMBLERIEU**

chemin du Moulin N
Chemin du Plantet N
chemin de la Ferme N
chemin de la Gorge du Loup N

M : rues modifiées (nom ou tracé)
-----------------------------------

N : création nouvelle rue
---------------------------

idem : pas de changement
--------------------------

**Pour : 9+3****Contre : 0****Abstention : 0****XI - QUESTIONS DIVERSES****1 – Organisation du 08 décembre****2 – Vœux du Maire le 11 janvier à 18 h****3 – Réunion commission travaux lundi 02 décembre 20 h****Fin de la séance à 22H30**